

## Points d'attention en ce qui concerne l'éthanol utilisé comme produit désinfectant

### Introduction

L'Ethanol est un élément de base présent dans beaucoup de produits désinfectants tels que l'alcool-gel, le gel pour les mains, et d'autres produits. L'Ethanol est facilement soluble dans l'eau mais peut également être utilisé pur.

Les grands avantages de l'éthanol sont:

- Nettoie et désinfecte très efficacement;
- N'abîme pas les objets/surfaces traitées ;
- Il ne reste pas de résidus sur les objets/surfaces traitées;

Cependant, il faut faire attention à d'autres points importants lors de l'utilisation et du stockage de l'éthanol.  
**Lisez toujours la fiche SDS du produit avant son utilisation ou la fiche d'instruction présente.**

### Propriétés



#### DANGER:






Liquide et vapeur faiblement inflammables

Peut causer de graves irritations

L'Ethanol a un point éclair très bas(\*). L'éthanol pur a un point éclair de 12°C et, dans les produits désinfectants, le point éclair est inférieur à 20°C.

Lors du stockage, du transvasement et de son utilisation, il faut tenir compte des risques d'incendie et d'explosion et se protéger afin que le produit ne soit pas en contact avec les yeux.

### Mesures Générales

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|  |  |      |  |  |
| Interdiction de flamme nue – et interdiction de fumer                               |   | En cas d'utilisations fréquentes ou de longue durée, le port de gants est obligatoire ! | En cas de risque d'éclaboussures, le port de lunettes de sécurité est obligatoire !   | Extincteur à poudre ou à mousse   |

### Premiers secours

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** rincer prudemment les yeux avec de l'eau pendant quelques minutes, enlever les lentilles de contact, si possible poursuivre le rinçage. Consulter un ophtalmologue en cas d'irritations persistantes.

## Points d'attention lors du STOCKAGE

| Risque        | Mesure  | Réf. légale                              |
|---------------|---|--|
| EXPLOSION     | Stockage dans des locaux bien ventilés  | ATEX 153<br><br>CODE Livre III – titre 4 |
|               | Produits conditionnés dans des emballages fermés  |  |
|               | Un agencement en fonction des dangers ATEX doit être effectif pour les locaux fermés à partir d'un volume stocké de 5 l.<br><i>(rapport de zonage et document d'explosivité)</i>                            |  |
|               | Un agencement en fonction des dangers ATEX doit être effectif pour les espaces ouverts ou situés à l'extérieur à partir d'un volume stocké de 50 l.<br><i>(rapport de zonage et document d'explosivité)</i> |  |
| INCENDIE      | A partir de 50 l, le stockage doit se faire dans un local du premier groupe.<br>Le local de stockage doit être compartimenté.   | RGPT art. 52                             |
| ENVIRONNEMENT | Stockage sur bacs de rétention  | VLAREM                                   |

## Points d'attention lors de L'UTILISATION

| Risque                     | Mesure   | Réf. légale                                  |
|----------------------------|--|--|
| EXPLOSION/<br>INCENDIE     | A utiliser dans un local bien ventilé et/ou grands locaux.   | ATEX 153<br>CODE Livre III – titre 4<br>CODE |
|                            | Ne pas utiliser sur des grandes surfaces ou en grande quantité   |  |
|                            | Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes   |  |
|                            | Toujours refermer le récipient après utilisation.  |  |
| ENVIRONNEMENT/<br>INCENDIE | En cas d'éclaboussures, le produit doit immédiatement être éliminé. Après leur utilisation, jeter les tissus imbibés dans un récipient/poubelle métallique fermé(e). |  |

## Points d'attention lors du REMPLISSAGE

Les entreprises achètent de plus en plus souvent l'éthanol ou des produits dérivés en grand volume pour les reconditionner ensuite dans de plus petits récipients (bouteilles, vaporisateurs, flacons,...)

| Risque                  | Mesure  | Réf. légale                              |
|-------------------------|---|--|
| MAUVAISE<br>UTILISATION | Le remplissage doit être effectué par une personne formée et habilitée.<br>Ce collaborateur doit connaître les dangers et les risques.  | Bien-être au travail                     |
| EXPLOSION               | Remplissage dans un espace bien ventilé   | ATEX 153<br><br>CODE Livre III – titre 4 |
|                         | Un agencement ATEX de l'espace doit être effectif.<br><i>(rapport de zonage et document d'explosivité)</i>  |  |
|                         | Eviter l'électricité statique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une liaison équipotentielle pour les récipients métalliques</li> <li>- Le débit de remplissage doit être le plus petit possible (p.ex. placer des petits robinets)</li> <li>- Les collaborateurs doivent porter des chaussures de sécurité avec semelles antistatiques.</li> </ul> |  |
|                         | En cas de pompage du produit, la pompe doit être certifiée ATEX.  |  |
| ENVIRONNEMENT           | Le remplissage doit s'effectuer sur des bacs de rétention.<br>En cas d'éclaboussures, le produit doit immédiatement être éliminé. Après leur utilisation, jeter les tissus imbibés dans un récipient/poubelle métallique fermé(e).  | VLAREM                                   |
| SANTE                   | Les récipients plus petits (bouteilles, vaporisateurs, flacons, ..) doivent être étiquetés avec le nom du produit dilué ou non dilué et les pictogrammes de danger correspondants.  | CLP – CODE Livre VI-titre 1              |